

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À  
ÉNERGIR RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC  
(TEQ)**

---

*Demande de gaz naturel*

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 172;
  - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 173;
  - (iii) Dossier R-4018-2017, pièce [B-0218](#), Annexe 9, p. 1;
  - (iv) Dossier R-4032-2018 Phase 3, pièce [B-0124](#), p. 3;
  - (v) Dossier R-4032-2018 Phase 2, pièce [B-0021](#), p. 1;
  - (vi) Dossier R-4024-2017, pièce [B-0068](#), p. 1;
  - (vii) Dossier R-3969-2016, pièce [B-0010](#), p. 1;
  - (viii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0019](#), p. 1;
  - (ix) Dossier R-3884-2014, pièce [B-0010](#), p. 1;
  - (x) Dossier R-3871-2013, pièce [B-0046](#), p. 1;
  - (xi) <https://mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-gaz.jsp>;
  - (xii) Pièce [B-0218](#), sections 2 à 5, p. 34 à 65.

**Préambule :**

Aux références (i) et (ii), TEQ présente la demande de gaz naturel du *Scénario de référence* et du *Scénario Plan directeur* pour les années 2013, 2023 et 2030.

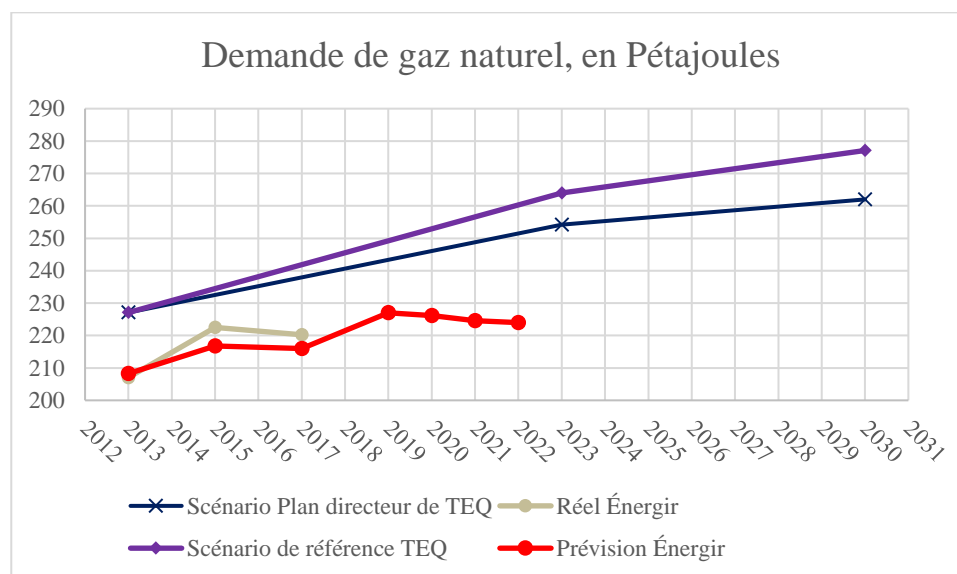
Le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles du Québec, à la référence (xi), indique que la consommation de gaz naturel au Québec a atteint 6,4 milliards de m<sup>3</sup> en 2013. La Régie estime que cette consommation correspond à 242 PJ en utilisant un facteur de conversion (pouvoir calorifique du gaz naturel) de 37,88 MJ/m<sup>3</sup>.

La Régie présente le tableau suivant, tenant compte des informations précédentes ainsi que de la demande en gaz naturel réelle et projetée par Énergir (avant interruption) et Gazifère présentée aux rapports annuels 2013, 2015 et 2017 (références (v) à (x)) et la demande projetée pour les années 2019 à 2022, présentée dans de leurs plus récents dossiers tarifaires (références (iii) à (x)) :

**Demande relative au Plan directeur en transition,  
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018**

Demande de gaz naturel et année	Réal			Prévisions								
	2013	2015	2017	2013	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2030
Selon Énergir (1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre) (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	5466	5 874	5 815	5 498	5 723	5 702	5 993	5 971	5 928	5 912		
(PJ)	207	223	220	208	217	216	233	232	230	229		
Selon Gazifère (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	173	169	174	164	168	170	186	190	193	196		
(PJ)	7	6	7	6	6	6	7	7	7	7		
Selon MÉRN (PJ)	242											
Scénario de référence de TEQ (PJ) (1 <sup>er</sup> avril au 30 mars)	227										264	277
Scénario Plan directeur de TEQ (PJ) (1 <sup>er</sup> avril au 30 mars)	227										254	262

Les données de TEQ et d'Énergir, provenant du tableau précédent, sont comparées par la Régie au graphique suivant.



À la référence (xii), Énergir présente les hypothèses retenues aux fins de l'établissement de la demande projetée en gaz naturel pour les années 2019-2022.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez commenter ce qui selon Énergir, explique les écarts entre les scénarios de demande de gaz naturel des distributeurs et ceux du Plan directeur.

**Réponse :**

Énergir n'est pas en mesure d'expliquer les écarts entre les scénarios de demande de gaz naturel des distributeurs et ceux du plan directeur, car le plan directeur de TEQ ne détaille pas suffisamment les méthodologies et hypothèses utilisées dans sa modélisation.

- 1.2 Veuillez expliquer la différence entre la demande de gaz naturel des distributeurs pour l'année 2013 et celle du MERN (242 PJ).

**Réponse :**

Énergir n'est pas en mesure d'expliquer la différence entre la demande de gaz naturel des distributeurs pour l'année 2013 et celle du MERN présentée au tableau et à la référence (xi), car le MERN ne détaille pas suffisamment les sources et hypothèses utilisées dans son calcul.

Par ailleurs, Énergir soumet que sa vérification a inclus la déclaration de volumes d'Énergir aux fins de la quote-part annuelle payable au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et de la redevance annuel au Fonds vert pour l'exercice financier 2012-2013. Toutefois, la réconciliation avec la donnée du tableau ou de la référence (xi) n'a pas été possible. Ainsi, les volumes inclus à la déclaration de volumes sont similaires à ceux du Rapport annuel pour l'année 2013 (référence x). Conséquemment, Énergir n'est pas en mesure d'expliquer l'écart.